



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018, TENUE À 19 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL, SISE AU 23 RUE DE LA FABRIQUE, SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

SONT PRÉSENTS:	MONSIEUR MICHEL CÔTÉ	MAIRE
	MADAME DOLORÈS BÉLANGER,	CONSEILLÈRE, SIÈGE N° 1
	MADAME MARIE-FRANCE DUPONT	CONSEILLÈRE, SIÈGE N° 4
	MONSIEUR RÉGINALD DIONNE	CONSEILLER, SIÈGE N° 5
	MONSIEUR STÉPHANE ST-ONGE	CONSEILLER, SIÈGE N° 6

Madame Myleine Gauthier, conseillère, siège no 2, est absente, absence motivée.
Madame Francine Bezeau, conseillère, siège no 3, est absente, absence motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Côté.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 18-10-282 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

2. Engagement d'une secrétaire-réceptionniste
3. Entente du regroupement incendie avec la Ville de Mont-Joli – les services de prévention incendie pour les risques 1, 2, 3 et 4
4. Achat de deux antennes sans fil pour la station de pompage
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adoptée

2. ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

- 18-10-283 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager madame Elsa-Myriam Coulombe en tant que secrétaire-réceptionniste selon les modalités de la convention collective.

Adoptée

3. ENTENTE DE REGROUPEMENT INCENDIE AVEC LA VILLE DE MONT-JOLI – LES SERVICES DE PRÉVENTION INCENDIE POUR LES RISQUES 1, 2, 3 ET 4

18-10-284 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à la majorité des conseillers de signer une entente avec le regroupement incendie de la Ville de Mont-Joli pour se prémunir des services de prévention incendie pour les risques 1, 2, 3 et 4, attendu que ces services représentent une diminution des coûts de 50 % pour leurs réalisations.

Le montant estimé pour ces quatre risques représente la somme de 5 059 \$. Toutefois, la Municipalité se réserve le droit de mettre fin à cette entente à pareille date le 15 octobre 2019 et à pareille date les années suivantes, dans l'éventualité où les résultats ne seraient pas concluants c'est-à-dire, que l'estimation de 5 059 \$ augmente de façon anormale et que le service offert ne respecte pas un calendrier préalablement accepté par la Municipalité.

Par la même occasion la Municipalité de Sainte-Angèle-De-Mérici met fin à l'entente avec la MRC de La Mitis en ce qui concerne ces mêmes services pour les risques 1, 2, 3 et 4.

Adoptée

Madame Dolorès Bélanger s'est retirée à l'extérieur de la salle du conseil durant le vote.

4. ACHAT DE DEUX ANTENNES SANS FIL POUR LA STATION DE POMPAGE

18-10-285 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter deux antennes sans fil de l'entreprise Services Julien Desrosiers (Desro.ca) qui servira de moyen de communication par télémétrie à la station de pompage d'eau potable. Le coût maximal que représente l'achat de ces deux antennes incluant la main-d'œuvre est de 2923.86 \$ taxes incluses.

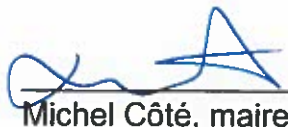
Adoptée


5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-10-286 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 19 h 06 , l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée


Michel Côté, maire


Denis Ouellet, directeur général &
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Michel Côté, maire